

Les membres CSE sont interrogés aujourd’hui sur l’application des nouvelles mesures Covid en adéquation avec les statuts pays GLOBAL CARE « vert, orange, rouge ».

Dans le document présenté par la direction, nous constatons que les seules nouvelles mesures supplémentaires déployées concernent la mise en place de sanction et l’application de la règle groupe RG 14.

La seule mise en place de sanctions, bien que parfois nécessaires, ne garantit pas la sécurité des salarié(e)s. D’autres mesures seraient beaucoup plus en adéquation avec les recommandations ENGIE GLOBAL CARE comme :

- La présence sur une journée uniquement sur la base du volontariat,
- La mise en sécurité des salles de pause et restaurations,
- Une cadence plus appuyée des services de ménages.

Pour ces raisons, les membres CSE donnent un avis négatif sur les mesures de prévention mises en œuvre et à mettre en œuvre en fonction du niveau de l’épidémie de Covid-19.